

Montpellier, le 25 mars 2011

M. Michel BONIFAY
Expert judiciaire
47 Cours Pierre Puget
BP 328
13177 MARSEILLE Cédex 20

Affaire : Communauté Urbaine de Marseille Provence/ EVERE

Dossier n°0908347-0 - Ordonnance du 7/12/2009

Instance : Tribunal Administratif de Marseille

V/Ref : TA.171.a-MB.pr.11/1603.1

Monsieur l'Expert,

Comme suite à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les écritures échangées entre les parties dans le cadre de notre référé provision et notamment :

- notre requête en date du 14 janvier 2011
- le mémoire en défense de la CUMPM en date du 14 mars 2011

Comme vous le constaterez, le contenu de ce mémoire en défense est assez édifiant

Vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Expert, l'expression de mes salutations les meilleures.

Michèle ANAHORY
Avocat associée

